



nice snes
Académie de Nice



Édito

Souffrance au travail, gel du point d'indice, réforme du lycée, du bac et de l'orientation post-bac, augmentation des effectifs en collège, menaces sur le classement REP, primes au mérite, fin du paritarisme, réforme de la retraite par points : les attaques contre les enseignants sont nombreuses et violentes !

La souffrance au travail s'accroît : épuisement, perte de sens, démissions, arrêts maladie, burn out, alertes suicidaires, suicides.

La situation dans les établissements est fortement dégradée, du fait du manque de personnels recrutés pour faire face à la hausse démographique des effectifs scolarisés.

Les réformes successives visent à faire fonctionner le service public à l'économie et, par conséquence, déstructurent les établissements et les enseignements.

L'année de stage est souvent vécue douloureusement par les professeurs stagiaires et le SNES-FSU continuera à se battre pour obtenir des référentiels nationaux, plus de transparence dans les modalités d'évaluation et un allègement du temps de service et des évaluations de formation.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salariés en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail... Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Si la réforme Delevoye des retraites s'applique, elle se traduirait par une baisse massive des pensions de retraite des enseignants, pouvant atteindre -30% !

Le jeudi 5 décembre, dans une action unitaire, le SNES-FSU sera dans la rue pour proposer une amélioration du système actuel de retraites, solidaire et intergénérationnel, et lutter contre le projet de réforme de retraites par points.

Le SNES et la FSU revendiquent également l'intégration dans la durée cotisée des années d'études ainsi que des périodes de formation, d'apprentissage, de stages, des services civiques et de chômage entre la fin de la formation et la vie professionnelle, congés parentaux...

Vous qui commencez votre carrière, vous êtes plus que tout concernés : nous vous attendons nombreux le Jeudi 5 décembre !

Fabienne Langoureau, secrétaire générale du SNES-FSU de Nice
Le secteur "Stagiaires" du SNES-FSU, académie de Nice

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL PERSONNELS STAGIAIRES n°2



Fédération
Syndicale
Unitaire
Académie de Nice

suppl.n° 2 au NICE SNES 253 de juillet 2019

SOMMAIRE

Nice, le 8 novembre 2019
P. 1 Edito
P. 2,3 Mutations inter académique
P. 4 Adhésion au SNES-FSU
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

Modèle de demande d'autorisation d'absence

Modèle de demande d'autorisation d'absence

**A reproduire et à remettre à
votre chef d'établissement
au moins un mois avant le
stage**

Nom et prénom - grade et
fonction - établissement

à Madame le Recteur de
l'académie de Nice

sous-couvert de Monsieur
l'Inspecteur d'académie des
Alpes-Maritimes (du Var)

sous-couvert de Monsieur le
Proviseur (Principal) du lycée
(collège)

Objet:

demande d'autorisation
d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux
dispositions de la loi n°84-16
du 11.01.84 (article 34 alinéa
7), portant statut général des
fonctionnaires définissant
l'attribution des congés pour la
formation syndicale, avec
maintien intégral du salaire, j'ai
l'honneur de solliciter une
autorisation d'absence le
_____ pour participer à
un stage de formation
syndicale.

Ce stage se déroulera à Nice
(Toulon).

Il est organisé par le secrétariat
académique du SNES, sous
l'égide de l'IRHSES, organisme
agrée, figurant sur la liste des
Centres dont les stages ou
sessions ouvrent droit aux
congés pour la formation
syndicale (arrêté publié au J.O.
n°30 du 5.2.93).

Veuillez agréer, Madame le
Recteur, l'expression de mes
salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature:

LES MUTATIONS : LE SNES-FSU À VOS COTÉS

DEUX PHASES DE MUTATION

Durant votre année de stage, vous participerez obligatoirement aux opérations de mutation qui se déroulent en deux temps : la phase INTER (afin d'obtenir une académie), puis la phase INTRA (pour l'affectation en poste en établissement ou en Zone de Remplacement).

Ce mouvement déconcentré vise à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne inévitablement une variation des règles d'une académie à l'autre.

Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES-FSU accompagne les syndiqués pendant ces moments importants. Par leur nombre et leur expérience, les élus du SNES-FSU sont en mesure de vérifier et d'optimiser vos projets d'affectation, de vérifier vos barèmes et de faire rectifier des erreurs.

Mais, pour vous suivre dans ces deux procédures, nous avons besoin des fiches syndicales. Outil précieux qui permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis.

Seuls les syndiqués et/ou ceux qui renvoient la fiche pourront donc recevoir une information personnalisée.

LA PHASE INTER ACADÉMIQUE

Il s'agit de l'attribution d'une académie d'affectation. Tous les stagiaires y participent à l'exclusion des titulaires qui changent de corps ou de discipline.

La période de saisie devrait se situer dans la seconde quinzaine de novembre. Il faudra saisir, sur le serveur national, jusqu'à 30 vœux.

Attention !

La procédure d'affectation se fait au barème :

- la prise en compte des situations familiales (mariage, PACS, enfants...) pour les mutations 2020 est fixée au 1er septembre 2019.
- le barème tient également compte de votre éventuel reclassement ou de vos services antérieurs dans l'Éducation Nationale ou la Fonction Publique.
- une situation médicale particulière peut également être prise en compte : il faut alors s'y prendre à l'avance pour constituer un dossier médical.

Nous vous invitons à contacter le secteur du SNES-FSU spécialisé dans le suivi des dossiers médicaux.



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019

STAGE 9H30 - 12H30 À NICE

- **le matin (9h30-12h30)** : uniquement à NICE, (amphithéâtre de George V) en présence d'un responsable national, nous aborderons toutes les questions de carrière, reclassement, validation, titularisation...

DEUX RÉUNIONS MUTATIONS À 14H

- **l'après-midi** : deux réunions en présence de commissaires paritaires, pour présenter les règles du mouvement et les enjeux des mutations :

À 14h à Toulon, à la Bourse du Travail, 1 Av A. Collet
À 14h à Nice dans l'amphithéâtre de l'INSPE à George V

Si toutefois vous ne pouvez vous rendre disponible, il est indispensable de programmer un rendez-vous avec un élu SNES-FSU.

Pour cela, contactez-nous rapidement au 04 97 11 81 53 ou par mail s3nic@snes.edu

Connectez-vous aussi sur notre site académique www.nice.snes.edu pour l'actualité (affectations, mutations...).

Vous pouvez également vous renseigner lors de nos permanences quasi-quotidiennes dans nos deux locaux.

Toulon (208 rue E. Ollivier) : les lundi et mercredi 14h30-17h30, le vendredi 9h-11h30 et 16h-19h

Nice (264 Bd de la Madeleine) : les mardi, mercredi, jeudi, vendredi toute la journée de 9h à 12h30- 14h à 17h.

Des responsables du secteur stagiaires sont également présents à l'INSPE GV à Nice, les lundi, mardi ou jeudi de 12h à 13/14h. N'hésitez pas également à contacter nos élus par téléphone, ou par mail, afin de faire vérifier vos vœux au 04 97 11 81 53 ou par mail : s3nic@snes.edu ; muts@nice.snes.edu

Le serveur informatique SIAM, qui vous permet de saisir vos vœux d'académies, sera ouvert du 19/11 au 9/12.

Attention, la confirmation de votre demande de mutation arrivera vers le 10 décembre dans votre établissement. Vous aurez alors quelques jours pour y apporter d'éventuelles modifications (ordre et/ou suppression de vœux, précisions ou modifications des situations personnelles...). Il conviendra alors de renvoyer rapidement cette confirmation, par l'intermédiaire de votre établissement, au rectorat, accompagnée de toutes les pièces justificatives.

IMPORTANT

N'oubliez pas de nous faire parvenir un double de votre dossier et de ses pièces justificatives. Aucune pièce manquante ne vous sera réclamée par l'administration, d'où l'intérêt de nous envoyer le double pour vérification afin que nous puissions vous contacter en cas de problème. N'oubliez pas de nous renvoyer également la fiche syndicale. C'est un outil précieux et indispensable pour permettre le travail de nos commissaires paritaires. Vous pourrez y joindre également votre bulletin d'adhésion !

Le choix des valeurs et de l'efficacité : le SNES-FSU est le seul syndicat présent dans toutes les différentes commissions paritaires, ce dans toutes les disciplines, tous les corps (agregés, certifiés, cpe, ...), au niveau académique comme au niveau national.

Les résultats aux dernières élections professionnelles étaient clairs et sans appel. En effet, le SNES-FSU a ainsi renforcé sa position de syndicat majoritaire : pour l'ensemble des catégories il obtenu plus de 52% des voix.

Cette représentativité s'était exprimée plus largement encore chez les stagiaires l'année dernière, la liste SNES-FSU avait en effet obtenu 70 % aux élections du CE de l'ESPE de Nice-Toulon.

Être syndiqué(e) au SNES-FSU

Adhérer au SNES-FSU, c'est pouvoir s'organiser collectivement pour faire entendre ses revendications. Chacun peut participer, à quelque degré que ce soit, à la vie militante du syndicat. Au SNES, chacun a sa place.

Adhérer au SNES-FSU, c'est, avec les collègues de toutes les catégories, participer à l'action pour la défense et l'amélioration du système éducatif, contre la précarité, pour l'emploi et pour la défense de ses droits

Adhérer au SNES-FSU, c'est être renseigné, conseillé, aidé. C'est être soutenu dans toutes les phases des mutations, des promotions, de la notation administrative... : les élus du SNES disposent d'une majorité absolue au sein des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) et Nationales (CAPN) qui suivent le déroulement de toute votre carrière. Ce degré de confiance, renouvelé à chaque élection professionnelle, est inégalé dans le monde du travail, et particulièrement dans celui de la Fonction publique.

Adhérer au SNES-FSU, c'est recevoir chez soi toutes les informations de tous les échelons du SNES et de la FSU, qui informent les collègues au plus vite et au plus juste, et mettent régulièrement en débat les questions posées à la profession : les publications papier (L'Université Syndicaliste, l'hebdomadaire national du SNES, NICESNES, le bulletin académique du SNES-FSU) et les informations par voie électronique

Adhérer au SNES-FSU, est-ce cher ? Les 2/3 du montant sont déductibles des impôts, il ne vous en coûtera qu'une quarantaine d'euros. Le SNES-FSU vit des seules cotisations de ses adhérents.

ADHÉSION AU SNES-FSU 2019-2020

Chaque année près de 60 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES-FSU. L'année dernière, ce sont plus de 67% des stagiaires de l'académie qui avaient choisi d'adhérer aux valeurs du SNES-FSU. Ces cotisations sont l'unique source de financement de notre syndicat. C'est aussi l'assurance de son indépendance.

Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe du combat et d'être le porte parole de la profession : lutte contre les suppressions de postes, revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire)...

Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués.

C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.

Vous trouverez dans cet envoi un bulletin d'adhésion.

Si vous êtes déjà adhérent(e) au SNES-FSU, remettez-le à un de vos collègues.

La cotisation syndicale peut être réglée en 10 prélèvements. Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt correspondant aux 2/3 de son montant (119 euros pour les certifiés, CPE et 139 euros pour les agrégés) que vous soyez imposable ou non.

En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels

LE SNES-FSU DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Une des grandes forces du SNES-FSU est d'être présent dans quasiment tous les établissements. L'ensemble des syndiqués, d'un collège ou d'un lycée, forme la section d'établissement (S1). C'est votre « référent » dans l'établissement. Il est représenté par un ou plusieurs collègues. C'est au représentant SNES-FSU dans l'établissement que vous devez vous adresser en cas de problèmes ou de questionnement.

Il vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches auprès du chef d'établissement.

Le S1 peut organiser diverses réunions :

- préparations des conseils d'administration,
- heure mensuelle d'information syndicale.

Ces réunions permettent aux personnels de se tenir informés de l'actualité syndicale.

Rappel de vos droits :

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux et notamment le droit de grève, les droits à autorisation d'absence et à « congés pour formation syndicale ».

Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif, comme le SNES-FSU, dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services. Ils peuvent, comme les titulaires, participer aux heures mensuelles d'information syndicale organisées dans leur établissement.

